

## COMMUNE DE CONCOULES

### Délibération du Conseil Municipal

#### Séance du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 25 mars 2024, affichée le 28 mars 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

#### Délibération n° 20240408 04 1

##### Budget principal

##### Budget primitif - Année 2024

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal décide l'adoption du budget primitif suivant :

Reprise du résultat :

- Fonctionnement Report au 002 Recette .....	691 615,96 €
- Investissement Report au 001 Dépense .....	58 537,78 €

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à :

- Section d'investissement.....	431 124,48 €
- Section de fonctionnement.....	1 041 815,96 €

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

  
